



Paris, le 12 juillet 2017

## Réunion bilatérale DRH / UNSA-SANEER du 10 juillet 2017

### **Présents**

#### **Pour l'administration :**

##### **D.R.H. :**

- Stanislas BOURRON, Directeur RH
- Simon BABRE, Sous-directeur des personnels
- Catherine BASSO, Adjointe au chef du BPRI
- Patrice PEROUAS, Chef de la section de gestion

#### **Pour le SANEER :**

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Martine FOLTZER, SGA
- Laurence PASCAL, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue en audience le 10 juillet 2017 par le directeur des ressources humaines du ministère de l'Intérieur. Cette réunion a permis de faire le point sur plusieurs sujets mis en suspend pour plusieurs d'entre eux durant la campagne de l'élection présidentielle.

### **REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) :**

#### **Majoration de 45 % de l'IFSE pour l'IDF**

M. BOURRON nous informe en préambule que les annonces faites par le gouvernement le matin même de notre audience entraîneront des annulations budgétaires, malgré cela, les crédits de personnels (Titre II) ne seront pas touchés.

Le SANEER fait part au directeur de la forte attente des IPCSR et DPCSR d'Île-de-France concernant la majoration de 45 % de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise). C'est une mesure d'équité au sein du ministère et les agents de l'éducation routière sont informés de cette discrimination à leur égard.

A ce jour, le DRH n'a aucune visibilité sur ce dossier, les ministres se rencontrent fin juillet et le portage de cette mesure tient à coeur à notre directeur pour une mise en place en 2018 voire en 2019. Le SANEER demande que nos gestionnaires soient très fermes dans la défense de ce dossier vis à vis de leurs interlocuteurs du ministère du budget.

M. BOURRON souligne qu'il préfère être prudent et ne veut pas faire de fausses promesses. La demande est faite, il faut attendre les décisions qui doivent être prises fin juillet et annoncées lors de la présentation du PLF 2018 au mois de septembre prochain.

Le SANEER rappelle au DRH que ce discours était déjà tenu l'année dernière et que les IPCSR d'Île de France soutenus par notre syndicat pourraient envisager une action dans le cas d'une réponse négative. En effet, les DPCSR et IPCSR sont les seuls agents du M.I. à ne pas bénéficier de cette majoration de 45 % de la prime mensuelle et ceci est discriminant et inacceptable.

### Instruction CIA 2017

Notre délégation demande si l'instruction pour la mise en place du complément indemnitaire annuel 2017 (CIA) est finalisée.

Pour M. BOURRON notre question est prématurée. Le complément est attribué en fin d'année, il n'y a pas urgence pour le directeur.

A l'inverse, pour le SANEER, il est important de connaître les modalités d'attribution pour 2017 afin de pouvoir amender le document. Sans consignes précises, l'attribution du CIA 2016 a été l'objet de multiples interprétations par les services telle la proratisation du montant selon la quotité du temps de travail ou la fusion des deux enveloppes allouées aux IPCSR et DPCSR.

M. BOURRON nous confirme que les modalités d'attribution sur ces deux points n'étaient pas prévues par les textes et qu'il convient que la future instruction soit plus claire pour éviter les interprétations.

Le SANEER demande à ce que l'attribution du CIA pour le corps des DPCSR ne se fasse pas au niveau départemental. En effet, au vu du faible effectif, l'exercice d'attribution n'est pas possible. Avec la PFR, la partie R de ce régime indemnitaire était attribuée par une commission placée sous l'égide de la DSCR.

Le directeur convient qu'il faudra pour les DPCSR et les SIC créer une commission qui pourrait être sous la responsabilité soit de la DSR, soit d'un niveau régional sous l'autorité du préfet de région.

Le SANEER demande qu'il n'y ait plus de lettre-type de notification dans le projet d'instruction de l'IFSE et du CIA car nous considérons que celle-ci, dans son libellé, n'est pas adaptée, d'autant plus qu'il ne correspond pas dans certains cas à l'entretien d'évaluation sur lequel il est censé s'appuyer.

Le DRH nous explique que c'est une façon d'imposer la notification, à laquelle il est attaché, aux agents. Par contre cette notification doit être individuelle et personnalisée, pour lui, il serait peut être nécessaire de préciser d'adapter le courrier à la manière de servir des agents.

### Bilan RIFSEEP 2016

Un bilan dressé en avril dernier, du RIFSEEP 2016 nous est présenté. Il existe une certaine cohérence dans les attributions quelque soit le groupe (1 ou 2), l'expérience démontre que 50 % des agents se positionnent au niveau du taux moyen de l'IFSE.

Concernant les DPCSR, le graphique exprime que nombre d'entre eux ont obtenu plus que la moyenne de CIA.

Face aux annonces gouvernementales concernant les économies et restrictions

budgétaires, M. BOURRON se veut rassurant à propos des « primes » prévues lors d'une mobilité ou d'une promotion qui sont versées sans conditions.

### **CYCLE MOBILITE**

La prochaine CAP est programmée mi-décembre. Celle-ci traitera des mutations et des promotions au titre de l'année 2018. L'UNSA-SANEER demande la tenue d'une CAP de mutation distincte de la CAP de promotion de fin d'année. Que la CAP de promotion se tienne après la parution des résultats des examens professionnels de 2ème et 1ère classe donc mi-décembre est tout à fait logique, par contre, il nous semble plus avantageux de réunir la CAP de mobilité au plus tard début novembre. En effet, cela pourrait permettre aux agents mutés d'économiser la taxe d'habitation (onéreuse en Île de France et dans les grandes agglomérations), s'ils pouvaient résilier leur bail avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

M. BOURRON nous indique que pour l'heure, le calendrier n'est pas fixé concernant la CAP mais les contraintes de gestion obligent à tenir compte des résultats des examens professionnels ainsi que de la convergence des CAP mobilité des autres ministères.

Le DRH nous informe que la circulaire promotion devrait paraître d'ici la fin du mois voire début août.

### **BILAN DE GESTION**

Le SANEER réclame depuis le transfert des corps des IPCSR et DPCSR au ministère de l'Intérieur le bilan de gestion de nos deux corps pour avoir connaissance du pyramidage, de la parité, des résultats des examens professionnels etc ...

M. BABRE nous informe que le bilan pour les IPCSR est prêt, il reste à finaliser celui des DPCSR après les remontées via l'application Dialogue.

Le bilan une fois présenté au directeur RH sera transmis aux organisations syndicales.

### **ELECTIONS PROFESSIONNELLES - VOTE ELECTRONIQUE DES IPCSR ET DPCSR**

Les IPCSR et DPCSR pourront voter sur tous les supports informatiques : tablette, ordinateur, téléphone portable ...

L'UNSA-FASMI a voté favorablement pour ces modalités en CTM.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Concernant le décroisement des postes sécurité routière et le transfert des agents du MTES affectés sur des missions SR au ministère de l'Intérieur, nous interpellons le directeur à propos des IPCSR en attente d'un accord pour être détachés vers le ministère de l'écologie alors que ces postes ont vocation à être transférés.

M. BOURRON ne comprend pas la réticence de certains agents du MTES qui ne souhaitent pas suivre leur mission au ministère de l'Intérieur. Les postes « abandonnés » seront proposés lors des CAP aux agents du MI, donc des IPCSR pourront se positionner sur ces postes.

Le SANEER interroge le directeur à propos de l'avenir professionnel de la trentaine de postiers dont la mission s'arrête en mars 2018.

A ce jour aucune décision n'a été prise, une réflexion devra être menée, intégration, préparation spécifique au concours d'IPCSR pour ceux qui le souhaitent, retour dans leur entreprise d'origine ?

La question est budgétaire et statutaire.

**Rédacteurs :**

- Christophe NAUWELAERS,
- Martine FOLTZER,
- Laurence PASCAL.



UNSA SANEER  
Direction Départementale des Territoires  
de Seine et Marne  
BP 90074  
77353 MEAUX CEDEX

